

LÉGENDES

- 1- Comme usage complémentaire à l'habitation (chap. 7.1)
- 2- Sauf la réparation de véhicules moteurs
- 3- Uniquement pratiqué à l'intérieur d'un bâtiment
- 4- Sauf les industries de produits chimiques d'usage agricole
- 5- Sauf établissement offrant des spectacles ou services à caractère érotique
- 6- Réutilisation d'un bâtiment existant pour un usage similaire (chap. 4.7.1b et 4.8.1b)
- 7- Établissement offrant des spectacles ou services à caractère érotique
- 8- Abattoir, meunerie
- 9- Scieries
- 10- Produits chimiques pour usage agricole seulement
- 11- Roulotte autorisée à titre d'abri forestier
- 12- Uniquement à des fins de tronçon sur les lots 3 028 318, 3 028 319, 3 028 315, 3 173 874 et 3 173 892
- 13- 20 U.A.maximum
- 14- Horticulture, sylviculture, acériculture et équitation
- 15- Sauf les élevages d'animaux
- 16- Restaurant et lieux où l'on sert des repas seulement
- 17- Construction de résidence en zone agricole provinciale
 - a) Zone agricole type A (chap. 23.1)
 - b) Zone agricole type B (chap. 23.2)
 - c) Îlots déstructurés (chap. 23.3)
- 18- Aucune construction permanente pour les lots en bordure d'une route non déneigée en hiver
- 19- Centre de transbordement de matériaux secs
- 20- Maison des Jeunes
- 21- Uniquement à des fins de service de traiteur lorsqu'il s'agit d'un usage complémentaire à l'habitation (chap. 7.1)
- 22- Entreposage.
- 23- L'aménagement d'un établissement de résidence principale ou d'une résidence de tourisme est permis dans les zones indiquées à la grille des usages permis selon les dispositions du chapitre 7 du règlement de zonage.
- 24- L'implantation d'une activité touristique est possible dans les zones indiquées à la grille des usages permis à condition de respecter les critères prévus au règlement sur les PIIA.
- 25- Centre de formation.

TYPES D'USAGE/ ZONES	I 1	I 2	I 3	I 4	I 5													
RÉSIDENCES																		
Résidence unifamiliale : isolée																		
jumelée																		
en rangée																		
mobile																		
saisonnière																		
Résidence bifamiliale isolée																		
Résidence multifamiliale																		
Habitation en commun																		
COMMERCES																		
Vente en gros		✓		✓	✓													
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme		✓		✓	✓													
marchandises en général																		
produits de l'alimentation																		
automobiles, embarcations, accessoires		✓		✓	✓													
vêtements et accessoires																		
meubles, mobilier, équipements																		
autres activités de vente de détail																		
Hébergement et restauration				7														
SERVICES																		
Finance, assurance et services immobiliers																		
Personnel																		
D'affaires			3-19		3-22	3-22												
De réparation		✓			✓	✓												
Professionnel																		
De construction			✓		✓	✓												
Gouvernemental			25			25												
Éducationnel																		
Services divers (religieux, syndicat, etc.)																		

- 3- Uniquement pratiqué à l'intérieur d'un bâtiment
- 7- Établissement offrant des spectacles ou services à caractère érotique
- 19- Centre de transbordement de matériaux secs
- 22- Entreposage
- 25- Centre de formation